

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2015

---

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N ° 1820

présenté par

M. Ferrand, M. Castaner, M. Grandguillaume, M. Robiliard, M. Savary, M. Travert,  
Mme Untermaier, Mme Valter et M. Tourret

-----

### ARTICLE 27 BIS

I. – À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« inséré un I *bis* »

les mots :

« rétabli un II ».

II. – En conséquence, au début de l'alinéa 3, substituer à la référence :

« I *bis* »

la référence :

« II ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision